

CONCOURS SOURIEZ COMME UN PRO DES *BLUE JAYS*^{MC}/PROÉMAIL

(le « Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. VOUS N'AUGMENTEREZ PAS VOS CHANCES DE GAGNER EN FAISANT UN ACHAT.

1. COMMANDITAIRE : Le commanditaire de ce Concours est Haleon Canada ULC, 55, Standish Court, bureau 450, Mississauga (Ontario) L5R 4B2 (le « **Commanditaire** »).

2. ADMISSIBILITÉ

3.

- (a) Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident au moment de leur participation.
- (b) Les personnes suivantes et les personnes qui partagent leur domicile (qu'elles fassent partie ou non de leur famille) ne sont pas admissibles au Concours : employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit (i) du Commanditaire; (ii) de Rogers Blue Jays Baseball Partnership (« **RBJBP** »), propriétaire de l'équipe *Toronto Blue Jays*^{MC} de la Ligue majeure de baseball (l'« **Équipe** »); (iii) des Entités de la MLB (définies ci-dessous); (iv) de leur société mère et des sociétés membres de leur groupe et de leurs filiales respectives; et (v) de toute autre entreprise associée au Concours. Les « **Entités de la MLB** » désignent le Bureau du Commissaire du Baseball (le « **BCB** »), ses agences, comités, sous-comités et conseils, MLB Advanced Media, L.P. (« **MLBAM** »), Major League Baseball Properties, Inc, The MLB Network, LLC, les équipes de la Ligue majeure de baseball (les « **Équipes de la MLB** »), leurs sociétés mères et les sociétés membres de leur groupe, leurs filiales et les entités qui y sont liées et qui y sont apparentées, toute entité qui contrôle ou contrôlera les Équipes de la MLB ou le BCB, qui est ou sera contrôlée par eux ou qui est ou sera contrôlée par la même entité qu'eux, ou les propriétaires, commandités et commanditaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires des entités susmentionnées.
- (c) Le Commanditaire et RBJBP peuvent en tout temps exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité au Concours. Un participant qui n'est pas en mesure de fournir cette preuve pourrait être disqualifié. Tous les renseignements personnels et autres renseignements demandés et fournis aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et exempts de tout élément susceptible d'induire en erreur. Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit, à leur entière discrétion, de disqualifier un participant qui fournirait, à quelque étape que ce soit, des détails personnels et/ou des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

4. COMMENT PARTICIPER

- (a) La période du Concours commence à 10 h heure de l'Est (« **HE** ») le lundi 2 mars 2026 et se termine à 16 h 59 HE le vendredi 26 juin 2026 (la « **Période du concours** »), et consiste en dix-sept (17) périodes distinctes, conformément au tableau ci-dessous (chacune correspondant à une « **Période de participation** ») :

Période de participation	Date et heure de début	Date et heure de fin	Date de tirage des Prix secondaires :
1.	Lundi 2 mars 2026 à 10 h (HE)	Dimanche 8 mars 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 9 mars 2026 à 10 h (HE)
2.	Lundi 9 mars 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 15 mars 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 16 mars 2026 à 10 h (HE)

3.	Lundi 16 mars 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 22 mars 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 23 mars 2026 à 10 h (HE)
4.	Lundi 23 mars 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 29 mars 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 30 mars 2026 à 10 h (HE)
5.	Lundi 30 mars 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 5 avril 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 6 avril 2026 à 10 h (HE)
6.	Lundi 6 avril 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 12 avril 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 13 avril 2026 à 10 h (HE)
7.	Lundi 13 avril 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 19 avril 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 20 avril 2026 à 10 h (HE)
8.	Lundi 20 avril 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 26 avril 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 27 avril 2026 à 10 h (HE)
9.	Lundi 27 avril 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 3 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 4 mai 2026 à 10 h (HE)
10.	Lundi 4 mai 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 10 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 11 mai 2026 à 10 h (HE)
11.	Lundi 11 mai 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 17 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 18 mai 2026 à 10 h (HE)
12.	Lundi 18 mai 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 24 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 25 mai 2026 à 10 h (HE)
13.	Lundi 25 mai 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 31 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 1 ^{er} juin 2026 à 10 h (HE)
14.	Lundi 1 ^{er} juin 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 7 juin 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 8 juin 2026 à 10 h (HE)
15.	Lundi 8 juin 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 14 juin 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 15 juin 2026 à 10 h (HE)
16.	Lundi 15 juin 2026 à 0 h (HE)	Dimanche 21 juin 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE)	Lundi 22 juin 2026 à 10 h (HE)
17.	Lundi 22 juin 2026 à 0 h (HE)	Vendredi 26 juin 2026 à 16 h 59 (HE)	Lundi 29 juin 2026 à 10 h (HE)

Le tirage du Premier prix aura lieu le lundi 29 juin 2026 à 10 h 30 (HE).

- (b) Il n'y a qu'une (1) seule façon de participer : à bluejays.com. Aucun autre mode de participation ne sera accepté. Pour participer, allez à www.bluejays.com/smilelikeapro_pronamelcontest pendant la Période de participation pour accéder au formulaire de participation en ligne du Concours (le « **Formulaire de participation** »). Pendant la Période de participation, remplissez le Formulaire de participation selon les directives, en fournissant tous les renseignements requis, et soumettez le Formulaire de participation dûment rempli. En soumettant une Participation dûment remplie (définie ci-dessous) comme indiqué :

- (i) Vous serez inscrit au Concours pour cette Période de participation (chacune étant une « **Participation en ligne** ») et courrez la chance de gagner un Prix secondaire. Par souci de clarté, toute Participation en ligne donnant la chance de gagner un Prix secondaire pendant une Période de participation sera reportée aux Périodes de participation suivantes.
- (ii) Vous recevrez une (1) participation au tirage du Premier prix (une « **Participation au premier prix** ») et courrez la chance de gagner le Premier prix.

Sous réserve de soumissions de Participations au premier prix supplémentaires comme il est décrit ci-dessous, il y a une limite d'une (1) Participation en ligne et d'une (1) Participation au premier prix pendant la Période du concours. Pour éviter tout doute, si vous avez soumis et reçu une Participation en ligne au cours d'une Période de participation, votre Participation en ligne sera reportée à chaque Période de participation subséquente, et vous ne pourrez pas soumettre une autre Participation en ligne pendant la Période du concours. (c.-à-d. que vous n'aurez droit qu'à une [1] seule Participation en ligne pendant la Période du concours).

- (c) Il y a deux (2) façons pour un participant d'obtenir trois (3) Participations au premier prix supplémentaires pendant la Période du concours : (i) par abonnement à la liste de diffusion ou (ii) par courriel. Sous réserve du paragraphe 3(d) ci-dessous, aucun autre moyen d'obtenir des participations supplémentaires ne sera accepté :

i. Par abonnement à la liste de diffusion : Un participant recevra trois (3) Participations au premier prix supplémentaires dans le cadre de ce Concours si, en remplissant le Formulaire de participation, il choisit de s'inscrire à la liste de diffusion pour recevoir des messages électroniques commerciaux du Commanditaire, y compris des renseignements, des promotions et des offres, en cochant la case correspondante.

ii. Par courriel : Un participant recevra trois (3) Participations au premier prix supplémentaires dans le cadre de ce Concours si, après avoir soumis son Formulaire de participation, il envoie un courriel à tbjcontest@bluejays.com, depuis la même adresse courriel indiquée dans son Formulaire de participation, qui (A) a pour objet « Concours Souriez comme un pro – Participation supplémentaire par abonnement à la liste de diffusion »; (B) comprend une description d'au plus cinquante (50) mots expliquant pourquoi il aimerait gagner le Concours; et (C) précise le nom complet du participant, son adresse, sa ville, sa province, son code postal, son âge et ses numéros de téléphone le jour et le soir (ces renseignements doivent être identiques aux renseignements fournis par le participant dans son Formulaire de participation). Le courriel envoyé pour obtenir trois (3) Participations au premier prix supplémentaires doit être reçu par RBJP au plus tard à 16 h 59 (HE) le vendredi 26 juin 2026. **La qualité littéraire du texte d'au plus cinquante (50) mots ne sera pas jugée ou utilisée de quelque façon que ce soit dans la détermination des gagnants et n'aura aucun effet sur celle-ci.**

Les Participations au premier prix supplémentaires obtenues grâce à l'abonnement à la liste de diffusion ou par courriel, conformément aux instructions indiquées ci-dessus, sont ci-après dénommées « **Participations au premier prix supplémentaires** ». Par souci de clarté, les Participations au premier prix supplémentaires ne s'appliquent qu'au tirage du Premier prix et ne seront pas admissibles aux tirages des Prix secondaires.

Il y a une limite de trois (3) Participations au premier prix supplémentaires par participant admissible, quelle que soit la méthode choisie pour obtenir des Participations au premier prix supplémentaires.

- (d) Les ordinateurs de MLBAM seront utilisés comme horloge officielle pour le Concours en ce qui concerne les Participations soumises en ligne. Un accès sans frais à Internet est offert dans la plupart des bibliothèques publiques. Les participants sont les seuls responsables de la connectivité Internet, des logiciels et/ou du matériel qui peuvent être nécessaires pour créer et/ou soumettre une Participation en ligne ou une Participation au premier prix.

- (e) En prenant part au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrites dans le présent règlement. Toute l'information fournie par les participants sur le site bluejays.com et recueillie par MLBAM sera traitée conformément aux modalités d'utilisation de MLBAM accessibles à mlb.com/tou et est soumise aux politiques en matière de vie privée accessibles à mlb.com/privacy. Les renseignements soumis par les participants sur le site bluejays.com seront fournis à RBJBP et traités conformément à sa Politique en matière de vie privée, accessible à www.bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants sur le site bluejays.com, comme les adresses courriel des participants qui ont choisi de recevoir des messages électroniques commerciaux (comme des courriels) du Commanditaire, ou les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix, peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la Politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible sur <https://www.privacy.haleon.com/fr-ca>, sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre. Les participants en ligne peuvent se voir offrir l'option de recevoir des messages électroniques commerciaux (courriels) et/ou d'autres communications de la part de MLBAM, RBJBP et/ou du Commanditaire. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'aura aucune incidence sur les chances de gagner des participants. Tous les renseignements soumis par les participants par courriel sont recueillis par RBJBP et seront traités conformément à la Politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible à bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants par courriel, tels que les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix, peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la Déclaration de confidentialité du Commanditaire, accessible à <https://www.privacy.haleon.com/fr-ca>, sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre.
- (f) Tous les renseignements soumis par les participants hors ligne sont recueillis par RBJBP ou le Commanditaire et seront accessibles aux deux parties. Tous ces renseignements seront traités par le Commanditaire conformément à la Déclaration de confidentialité du Commanditaire, accessible à <https://www.privacy.haleon.com/fr-ca>, et par RBJBP conformément à sa Politique en matière de vie privée, accessible à bluejays.com/privacy. Le traitement des renseignements par le Commanditaire et RBJBP est assujéti aux préférences exprimées par chaque participant de temps à autre.

5. DESCRIPTION DU PRIX Dix-huit (18) prix seront décernés (c'est-à-dire un [1] Premier prix [défini ci-dessous] et dix-sept [17] Prix secondaires [définis ci-dessous]), comme suit :

- (a) **Premier prix.** Un (1) participant admissible gagnera un (1) premier prix (le « **Premier prix** ») consistant en :
- (i) quatre (4) billets d'entrée (au total) pour le gagnant et trois (3) invités (collectivement, les « **Participants au Prix** ») pour assister à un match de baseball de saison régulière de l'Équipe qui sera disputé à Toronto, en Ontario (la « **Destination** ») au stade *Rogers Centre*^{MC} (le « **Stade** ») le samedi 18 juillet 2026 (le « **Match** »);
 - (ii) deux (2) chambres d'hôtel (en occupation double standard) pour deux (2) nuitées à la Destination, dans un hôtel et aux dates à déterminer par le Commanditaire (l'« **Hôtel** »);
 - (iii) le transport terrestre aller-retour (dans un seul véhicule) pour les Participants au prix entre l'Hôtel et le Stade à la date du match (le « **Transport terrestre au match** »);

- (iv) la possibilité pour le gagnant de participer à une séance photo avec d'anciens joueurs de l'équipe (les anciens joueurs seront déterminés à la seule discrétion de RBJBP) à une date qui sera déterminée par le Commanditaire et RBJBP (l'« **Événement** ») et de recevoir quatre (4) cartes commémoratives de baseball de lui-même avec l'ancien joueur à l'Événement;
- (v) l'occasion pour les Participants au prix d'assister à l'entraînement au bâton de l'Équipe, dans l'éventualité où celui-ci aurait lieu avant le Match (la « **Visite à l'entraînement au bâton** »);
- (vi) deux (2) cartes-cadeaux RBJBP de cent dollars (100 \$ CA); sous réserve des modalités d'utilisation;
- (vii) quatre (4) « répliques » de chandail de baseball aux couleurs de l'Équipe;
- (viii) quatre (4) « répliques » de casquette de baseball aux couleurs de l'Équipe;
- (ix) trente-deux (32) tubes de dentifrice pour adultes d'une marque du Commanditaire;
- (x) trente-deux (32) tubes de dentifrice pour enfants d'une marque du Commanditaire;
- (xi) quatre (4) paquets de brosses à dents pour adultes (chacun contenant deux brosses à dents); et
- (xii) un des prix suivants, selon le cas :

(A) si le gagnant du Premier prix habite à plus de 300 kilomètres du Stade :

- (1) le transport aérien aller-retour en classe économique pour les Participants au prix en partance de l'aéroport international canadien le plus près du lieu de résidence du gagnant (comme déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire) à la Destination, à la date et à l'heure que le Commanditaire et RBJBP peuvent déterminer (le « **Transport aérien** ») (valeur au détail approximative de 3 000 \$ CA); et
- (2) le transport terrestre aller-retour (dans un seul véhicule) des Participants au prix, de l'aéroport de Destination à l'Hôtel (le « **Transport terrestre de l'aéroport** ») (valeur au détail approximative de 300 \$ CA); **OU**

(B) si le gagnant du Premier prix habite dans un rayon de 300 kilomètres du Stade, le transport terrestre aller-retour (dans un seul véhicule) pour les Participants au prix entre la résidence du gagnant du Premier prix et l'Hôtel (le « **Transport terrestre du domicile** ») (valeur au détail approximative de 300 \$ CA).

Par souci de clarté, si le gagnant du Premier prix habite à plus de 300 kilomètres du Stade, le Transport terrestre du domicile ne sera pas fourni, et si le gagnant du Premier prix habite dans un rayon de 300 kilomètres du Stade, le Transport aérien et le Transport terrestre de l'aéroport ne seront pas offerts. Les Participants au prix sont entièrement responsables de tous les frais de transport qui ne sont pas expressément offerts dans le cadre du Premier prix (et aucune compensation supplémentaire ni de substitution ne sera accordée pour toute différence de valeur du prix).

La valeur au détail totale du Premier prix est estimée à 8 889,96 \$ CA (y compris le Transport aérien et le Transport terrestre). La valeur au détail réelle du Premier prix dépendra du fait que le

gagnant réside ou non dans un rayon de 300 kilomètres du Stade (auquel cas le Transport terrestre du domicile sera fourni au lieu du Transport aérien et du Transport terrestre de l'aéroport) et, si le gagnant réside à plus de 300 kilomètres du Stade, de sa ville de départ (la valeur au détail estimée du Transport aérien est fondée sur la ville de départ d'Ottawa, en Ontario). Toute différence de valeur ne sera pas attribuée.

(b) Prix secondaires. Dix-sept (17) gagnants admissibles recevront chacun un (1) prix composé de ce qui suit (un « **Prix secondaire** ») :

- (i) deux (2) tubes de dentifrice pour adultes d'une marque du Commanditaire;
- (ii) deux (2) tubes de dentifrice pour enfants d'une marque du Commanditaire;
- (iii) deux (2) paquets de brosses à dents pour adultes (chacun contenant deux brosses à dents);
- (iv) un (1) chandail à capuchon aux couleurs de l'Équipe;
- (v) une (1) casquette de baseball « réplique » aux couleurs de l'Équipe.

La valeur au détail totale estimée de chaque Prix secondaire est de 156,82 \$ CA.

Le Premier prix et les Prix secondaires sont nommés collectivement dans le présent Règlement officiel les « **Prix** ».

6. CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX

- (a) Si le gagnant réside dans un rayon de 300 kilomètres du Stade, aucun Transport aérien et Transport terrestre ne sera offert, et les Participants au prix devront assumer seuls les frais de transport (et aucune compensation ni aucun remplacement ne sera offert si la valeur du prix n'est pas la même).
- (b) Indépendamment de toute disposition contraire aux présentes, le gagnant du Premier prix doit être disponible pour assister à l'Événement à la date sélectionnée par le Commanditaire et RBJBP (la « **Date de l'événement** »). Si le gagnant du Premier prix n'est pas en mesure d'assister à l'Événement à la Date de l'événement, il sera réputé avoir renoncé au Premier prix dans son entièreté et un autre gagnant pourrait être sélectionné conformément au présent Règlement officiel.
- (c) Tous les prix du Concours doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, revendus, échangés commercialement, cédés ou échangés contre de l'argent, sauf à la seule et entière discrétion du Commanditaire et de RBJBP. Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit de substituer tout prix annoncé (ou toute portion de celui-ci) à un autre prix de valeur comparable ou supérieure à leur seule et entière discrétion, pour quelque raison que ce soit. Les Prix peuvent ne pas correspondre exactement aux prix annoncés et, sauf en cas de mention explicite aux présentes, tout prix lié au Concours est fourni « tel quel », sans aucune garantie.
- (d) Tous les détails des prix, y compris, dans le cadre du Premier prix, les heures du Transport aérien et du Transport terrestre, le cas échéant, l'emplacement de l'Hôtel, le cas échéant, l'emplacement des sièges lors du Match et la nature et la durée de l'Événement et de la Visite à l'entraînement au bâton seront déterminés à la seule discrétion du Commanditaire et/ou de RBJBP. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Si le gagnant d'un Premier prix a droit au Transport aérien et au

Transport terrestre, les préparatifs de voyage doivent être faits par l'entremise du mandataire du Commanditaire avec un transporteur choisi par le Commanditaire, et les billets sont assujettis aux modalités précisées par les émetteurs. De plus, si le gagnant du Premier prix a droit au Transport aérien et au Transport terrestre, les Participants au prix doivent voyager ensemble selon le même itinéraire et doivent s'assurer qu'ils ont tous les documents de voyage nécessaires (p. ex. un passeport valide). RBJBP, le Commanditaire et les Entités de la MLB ne sont pas responsables dans l'éventualité où un Participant au prix se verrait refuser l'embarquement à tout moment par une compagnie aérienne ou la sécurité de l'aéroport. Toute portion du Prix qui restera inutilisée sera perdue. Chaque gagnant du Prix et Participant au prix doit avoir l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence, à moins qu'il soit accompagné par un parent ou un tuteur légal. Les gagnants sont pleinement responsables de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales (y compris l'impôt sur le revenu et les retenues fiscales).

- (e) L'utilisation d'un billet pour un match de baseball, un événement ou une exhibition de la Ligue majeure de baseball est assujettie aux modalités standard et aux politiques en matière de santé et de sécurité applicables au billet. Consultez bluejays.com/ticketterms pour obtenir de plus amples renseignements. Les dates et heures des matchs, événements et exhibitions de la Ligue majeure de baseball sont déterminées à la seule discrétion du BCB et/ou de l'Équipe de la MLB pertinente, le cas échéant, et peuvent être modifiées. Les modalités relatives aux billets attribués comme composante du Premier prix sont applicables dans l'éventualité où un match officiel, un événement ou une exhibition, comme il est défini par la Ligue majeure de baseball, n'était pas présenté ou tenu, selon le cas, en raison des conditions météorologiques, de cas fortuits, d'un acte de terrorisme, de désordre civil ou pour toute autre raison. Le gagnant du Premier prix et ses invités acceptent de respecter toutes les règles du stade et du lieu, selon le cas, applicables dans le cadre du Premier prix. Consultez bluejays.com/ticketterms pour obtenir de plus amples renseignements. Les Entités de la MLB applicables se réservent le droit de retirer ou de refuser l'accès au gagnant et/ou à son invité s'ils font preuve d'une conduite antisportive ou dérangeante, ou encore s'ils se comportent dans l'intention d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler toute autre personne assistant au Match, à l'événement ou à l'exhibition. Les Renonciataires (définis ci-dessous) ne seront pas responsables des cas fortuits, des actes de terrorisme, des désordres civils, des arrêts de travail, des épidémies, des pandémies ou de tout autre problème de santé ou de sécurité publique, ou de tout autre événement hors de leur contrôle pouvant entraîner l'annulation ou le report d'un match, d'un événement ou d'une exhibition de la Ligue majeure de baseball. Les billets pour les matchs, les événements et les exhibitions de la Ligue majeure de baseball décernés comme composante du Premier prix ne peuvent pas être revendus ou offerts en revente ou utilisés pour toute raison commerciale ou promotionnelle, quelle qu'elle soit. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle peut entraîner une disqualification, la perte du prix et l'annulation des droits conférés par le ou les billets des matchs, des événements ou des exhibitions.
- (f) Tous les coûts et frais supplémentaires associés à l'acceptation et à l'utilisation du Prix non spécifiés dans les présentes comme étant inclus dans le Prix, notamment les assurances voyage et santé, les frais de transport (y compris les frais de bagages enregistrés et les frais d'excédent de bagages), les repas, les pourboires et les autres dépenses engagées par les gagnants (ou tout invité) pour réclamer, accepter ou utiliser le Prix sont la responsabilité exclusive de chaque gagnant.
- (g) La participation à l'Événement et à la Visite à l'entraînement au bâton est assujettie au consentement du gagnant (et à celui de ses invités) et au respect de toutes les politiques en matière de santé et de sécurité des Entités de la MLB.

7. TIRAGE AU SORT

- (a) **Prix secondaires.** Vers 10 h (HE) à chacune des dates de tirage des Prix secondaires indiquées au tableau au paragraphe 3(a) (chacune étant une « **Date de tirage d'un prix secondaire** »), un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort un (1) gagnant potentiel d'un Prix secondaire parmi toutes les Participations admissibles reçues jusqu'à la fin de la Période de participation, immédiatement avant la Date de tirage d'un prix secondaire applicable. Par souci de clarté, les Participations non sélectionnées lors d'une seule Période de participation **seront** reportées à toute Période de participation subséquente (étant entendu qu'aucun participant ne pourra soumettre plus d'une Participation en ligne pour un même tirage d'un Prix secondaire). Limite d'un (1) Prix secondaire par personne. Les chances de gagner un Prix secondaire dépendent du nombre de Participations en ligne admissibles reçues immédiatement avant la Date de tirage d'un prix secondaire applicable.
- (b) **Premier prix.** Vers 10 h 30 (HE), le lundi 29 juin 2026, un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort un (1) gagnant potentiel du Premier prix parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période du concours. Par souci de clarté, un participant admissible peut remporter à la fois un (1) Prix secondaire et le Premier prix. Les chances de gagner le Premier prix dépendent du nombre de Participations au premier prix admissibles reçues pendant la Période du concours et du fait que les participants choisissent ou non de soumettre des Participations au premier prix supplémentaires.

8. AVIS :

- (a) Chaque gagnant potentiel sélectionné pour un Prix secondaire conformément à l'article précédent sera contacté par un représentant de RBJBP par téléphone au numéro indiqué sur son Formulaire de participation afin de déterminer s'il est admissible, à la seule discrétion du représentant de RBJBP. Si un gagnant potentiel d'un Prix secondaire ne répond pas à un tel avis dans les deux (2) jours ouvrables, répond incorrectement à la question réglementaire (décrite plus en détail ci-dessous), comme déterminée par le Commanditaire ou RBJBP à leur seule discrétion, ou refuse un Prix secondaire pour une raison quelconque, il sera disqualifié, le Prix secondaire sera perdu et, si le temps le permet, à la discrétion du Commanditaire, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les autres Participations en ligne admissibles.
- (b) Chaque gagnant potentiel sélectionné pour le Premier prix conformément à l'article précédent sera contacté par un représentant de RBJBP par téléphone au numéro indiqué sur son Formulaire de participation afin de déterminer s'il est admissible, à la seule discrétion du représentant de RBJBP. Si le gagnant potentiel du Premier prix ne répond pas à un tel avis dans les deux (2) jours ouvrables, répond incorrectement à la question réglementaire (décrite plus en détail ci-dessous), comme déterminée par le Commanditaire ou RBJBP à leur seule discrétion, ou refuse le Premier prix pour une raison quelconque, il sera disqualifié, le Premier prix sera perdu et, si le temps le permet, à la discrétion du Commanditaire, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les autres Participations au premier prix admissibles.

9. DÉCLARATION D'UN GAGNANT

- (a) Pour être déclaré gagnant et réclamer le Prix, le gagnant potentiel devra : (i) être admissible en vertu du présent Règlement officiel; (ii) répondre correctement, sans aide quelconque, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai établi, qui sera posée par téléphone à un moment mutuellement convenu; et (iii) signer un formulaire de dégagement de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et tout autre document qui peut être raisonnablement exigé par le Commanditaire et/ou RBJBP, et

retourner toute la documentation requise au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée sur le formulaire.

- (b) Si tous les documents requis ne sont pas dûment remplis, signés et retournés dans les délais prescrits, ou si le gagnant potentiel ne se conforme pas au présent Règlement officiel, il sera disqualifié et le Prix sera annulé et, à la seule discrétion du Commanditaire et, si le temps le permet, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard : (i) parmi toutes les autres Participations en ligne admissibles dans le cas d'un Prix secondaire, ou (ii) parmi toutes les autres Participations au premier prix admissibles dans le cas du Premier prix. Les invités du gagnant du Premier prix doivent également signer un formulaire de dégageement de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et le retourner au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée afin de participer au Prix.

10. DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ET CONSENTEMENT À LA PUBLICITÉ

- (a) En participant au Concours et en soumettant une Participation en ligne et/ou une Participation au premier prix, chaque participant (i) accepte d'être lié par le présent Règlement officiel, notamment par toutes les exigences relatives à la Participation en ligne et à la Participation au premier prix, (ii) accepte que les décisions du Commanditaire et de RBJBP sont définitives et sans appel, (iii) exempte, libère et décharge le Commanditaire, RBJBP, les autres Entités de la MLB, les plateformes Meta, Inc. (anciennement Facebook, Inc.) (« **Facebook** »), Instagram, Inc. (« **Instagram** »), X Corp. (« **X** »), chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées et filiales respectives, toute autre société associée au Concours (y compris les fournisseurs de prix et les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours) et tous leurs employés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renoncitaires** ») de toute action, cause d'action, poursuite, dette, cotisation, compte, réclamation, dommage, responsabilité, perte, préjudice, coût ou dépense, notamment toute responsabilité pour toute blessure, perte ou tout dommage de toute nature subi par le participant ou toute autre personne, y compris un préjudice personnel, le décès ou les dommages matériels découlant du Concours ou liés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, au Concours, y compris, sans s'y limiter, la participation du participant au Concours, toute violation du présent Règlement officiel, l'attribution, la réception, la possession, l'utilisation et/ou la mauvaise utilisation d'un Prix du Concours (ou d'une partie de celui-ci), et tout voyage ou activité liés à la réception ou à l'utilisation d'un Prix du Concours, et/ou à la violation de tout droit de propriété intellectuelle ou de tout droit à la publicité, à la personnalité ou à la vie privée, et accepte d'indemniser entièrement les Renoncitaires, Instagram, X et Facebook de toute réclamation par des tiers relativement à ce qui précède.
- (b) En acceptant un Prix, chaque gagnant autorise le Commanditaire, RBJBP, MLBAM, les autres Entités de la MLB et leurs mandataires respectifs à utiliser dans toute publicité connexe son nom, celui de sa ville et de sa province ou de son territoire de résidence, sa photographie, son image, son portrait, sa voix et ses déclarations au sujet du Prix aux fins de publicité et de promotion à l'échelle mondiale, à perpétuité, dans tous les médias existant maintenant ou à l'avenir et conçus dans le monde entier (y compris Internet), sans réserve ni rémunération ou contrepartie additionnelles, ni autres autorisation ou avis, sauf si la loi l'interdit, et le gagnant renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur les documents produits conformément aux dispositions qui précèdent.

11. MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONCOURS

- (a) Les Renonciataires ne sont pas responsables (i) des participations, transmissions, courriels ou envois par la poste volés, retardés, incomplets, illisibles, inexacts, mal acheminés, perdus, déroutés, brouillés, endommagés, différés, non livrés, mutilés, retournés pour affranchissement insuffisant ou déformés; (ii) de la perte, de l'interruption ou de la non-disponibilité des réseaux, du câble, des satellites, des serveurs, des fournisseurs de service Internet, des sites web, ou d'autres connexions, y compris celles utilisées par un site web; (iii) de la disponibilité ou de l'accessibilité ou des erreurs de communications ou encore des défaillances d'ordinateur, de satellite, de téléphone, de câble de transmission, de lignes, ou de toute autre défaillance technique ou transmission altérée, brouillée, différée ou mal acheminée ou de toute défaillance, tout échec ou toute difficulté du matériel de transmission de l'équipement ou des logiciels; (iv) des défaillances ou du mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques ou des systèmes téléphoniques; v) de toute erreur, toute omission, toute interruption, tout défaut ou tout délai dans la transmission ou le traitement ou les communications; (vi) de la non-livraison de toute communication ou Participation au Premier prix; vii) des avis par courriel mal acheminés, bloqués ou différés; (viii) des erreurs d'impression, des erreurs typographiques ou d'autres erreurs apparaissant dans le présent Règlement officiel ainsi que dans toute publicité ou tout autre document relié au Concours; (ix) de tout autre problème, erreur ou difficulté de quelque nature liés à des facteurs humains, mécaniques, électroniques, de réseau, d'informatique, de téléphonie, de courrier, de typographie, d'impression ou autre liés ou se rattachant de quelque façon au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs ou les difficultés pouvant survenir dans l'administration du Concours, le traitement des Participations, l'annonce du prix dans tout matériel relié au Concours, ou l'annulation ou le report de quelque match, événement ou présentation de la Ligue majeure de baseball; (x) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site web, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre du Concours; ou (xi) de toute blessure ou de tout dommage à l'ordinateur de tout participant ou autre personne lié ou résultant de sa participation au Concours ou du téléchargement ou de l'utilisation du matériel de tout site web.
- (b) Les personnes qui trafiquent quelque aspect du Concours ou du site web que ce soit ou qui en abusent, qui tentent de miner l'exploitation légitime du Concours en trichant, en trompant ou en usant de pratiques déloyales, qui tentent d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler un autre participant ou des représentants du Commanditaire ou de RBJBP, ou qui contreviennent au présent Règlement officiel, comme déterminé à la seule discrétion du Commanditaire et/ou de RBJBP, seront disqualifiées, et toutes leurs Participations seront annulées. Toute tentative visant à nuire délibérément au Concours ou à son exploitation est contraire à la loi et sera passible de poursuites judiciaires par le Commanditaire, RBJBP, MLBAM et/ou leurs mandataires respectifs. Le Commanditaire et RBJBP bénéficieront du droit exclusif de disqualifier un participant ayant contrevenu au présent Règlement officiel ou à toute loi en vigueur rattachée au Concours, et de résoudre tous les litiges à leur seule discrétion. Les Renonciataires (i) ne présentent aucune garantie, assurance ou déclaration de quelque nature concernant un prix; et (ii) réfutent toute garantie implicite. Le manquement de la part du Commanditaire, de RBJBP ou de MLBAM à obliger l'application d'une modalité du présent Règlement officiel ne constituera pas un manquement à l'égard d'une telle disposition. Tous les litiges seront résolus dans la province de l'Ontario, en vertu des lois applicables de l'Ontario et du gouvernement fédéral.
- (c) Le Commanditaire, RBJBP et MLBAM se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de suspendre ou de modifier autrement le Concours (ou toute partie de celui-ci) et/ou de modifier le présent Règlement officiel en tout temps et de quelque façon que ce soit, sans avis préalable, pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, les incidents où un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes compromettent l'administration, la

sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours (ou toute partie de celui-ci). En cas d'annulation, le Commanditaire et RBJBP peuvent choisir les gagnants et décerner : (i) les Prix secondaires par tirage au sort effectué parmi toutes les Participations en ligne admissibles non suspectes reçues jusqu'au moment de l'annulation, et/ou (ii) le Premier prix par tirage au sort parmi toutes les Participations au Premier prix admissibles non suspectes reçues jusqu'au moment de l'annulation.

- (d) **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB ASSOCIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU À ALTÉRER LE CONCOURS OU À MINER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PRÉSENT CONCOURS REPRÉSENTERA UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES OU CIVILES ET, DANS UN TEL CAS, LE COMMANDITAIRE DISQUALIFIERA TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE D'UNE TELLE TENTATIVE, ET LE COMMANDITAIRE, RBJBP, MLBAM ET LEURS MANDATAIRES RESPECTIFS SE RÉSERVENT LE DROIT D'ENTAMER UNE POURSUITE EN DOMMAGES (COUVRANT NOTAMMENT LES FRAIS JURIDIQUES) AINSI QUE D'EXERCER TOUT AUTRE RECOURS À L'ENCONTRE DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE LADITE TENTATIVE, AVEC TOUTE LA RIGUEUR PERMISE PAR LA LOI.**
- (e) Toutes les participations soumises en ligne, selon le cas, doivent comprendre (dans le cadre de la soumission d'un Formulaire de participation) une adresse courriel, un compte Instagram ou un compte X valides du participant, selon le cas, et être envoyées à partir d'un tel compte ou d'une telle adresse valides. En cas de litige concernant l'identité ou l'admissibilité d'un gagnant potentiel sur la base de sa participation soumise en ligne, la participation gagnante sera déclarée avoir été présentée par le Titulaire autorisé du compte (défini ci-dessous) de l'adresse courriel, du compte Instagram ou du compte X utilisé au moment de la soumission de la participation, dans la mesure où le Titulaire autorisé du compte en question est admissible en vertu du présent Règlement officiel. Un gagnant potentiel peut être tenu de fournir, à la demande du Commanditaire et/ou de RBJBP, la preuve qu'il est le Titulaire autorisé du compte applicable, le caractère suffisant de cette preuve devant être déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire et/ou de RBJBP. Le « **Titulaire autorisé du compte** » est défini comme la personne naturelle (i) à qui le Fournisseur de service Internet applicable ou une autre organisation (comme une entreprise ou un établissement d'enseignement) a attribué l'adresse courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise, (ii) à qui X a attribué le compte X ou (iii) à qui Instagram a attribué le compte Instagram, selon le cas.
- (f) Toutes les données de participation fournies dans le cadre de la Participation en ligne et/ou de la Participation au premier prix d'un participant sont fournies au Commanditaire, à RBJBP et/ou à MLBAM, selon le cas, et non à Facebook, Instagram ou X. Ce Concours n'est aucunement commandité, parrainé ou administré par Facebook, Instagram ou X, ni associé à ces sites. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le Concours doivent être adressés au Commanditaire et non à Facebook, Instagram ou X.
- (g) Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

^{MC} TORONTO BLUE JAYS et tous les dessins et marques connexes sont des marques de commerce et/ou des œuvres protégées par le droit d'auteur de RBJBP. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et œuvres protégées par le droit d'auteur de la Ligue majeure de baseball sont

la propriété des Entités de la MLB concernées. Tous droits réservés. ROGERS CENTRE est une marque de commerce de Rogers Communications Inc. utilisée sous licence.

© 2026 RBJBP